

Chargeant Monsieur **Alexandre HOUNTONDI**, Ministre
Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du
Gouvernement, de l'intérim de Monsieur **Moussa OKANLA**,
Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de
la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter
du lundi 18 au samedi 23 février 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007, portant composition du Gouvernement ;

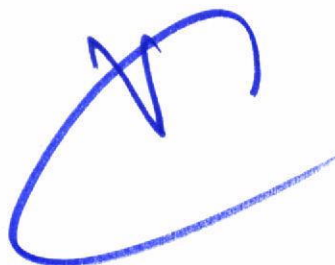
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 18 février 2008, Monsieur **Alexandre HOUNTONDI**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim de Monsieur **Moussa OKANLA**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2008

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI